



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 novembre 2020 à la salle des fêtes

Membres présents : M. André JACOB, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, Mme Elodie ROTH

Membres absents : MM. Gérard DURINGER, Paul LOSSEL, Alexandre FRIESS

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2020 est adopté.

CHANTIER RUE D'OFFENHEIM

La réception du chantier de réaménagement de la rue d'Offenheim aura lieu mardi 10 novembre à 15 h. A cette occasion, des réserves seront formulées au sujet de l'éclairage insuffisant sur la placette à l'angle avec la rue des Acacias et la hauteur inadaptée des deux lampadaires devant supporter la traversée lumineuse. M. Claude AFFOLTER liste les points forts et les points faibles mis en avant par la population suite aux travaux de voirie :

- 😊 Le revêtement de la chaussée est moins bruyant.
- 😊 Les automobilistes ralentissent aux intersections en raison de l'effet visuel produit par les charges minérales.
- 😞 La chaussée n'est pas plane.
- 😞 Les camions roulent sur l'espace public dégagé aux abords de l'ancienne agence du Crédit Mutuel.

Mme Corinne ZEISSLOFF estime que le dos d'âne à l'entrée de la rue du Mühlrain en venant de Stutzheim-Offenheim est trop haut.

Il reste des travaux paysagers à finaliser ainsi que des équipements à mettre en place pour achever le programme de voirie :

- remplacement du lampadaire de 4 m de haut par un lampadaire de 6 m de haut à l'embranchement avec la rue des Acacias,
- positionnement du radar pédagogique au droit de la propriété du 10 rue d'Offenheim pour inciter les automobilistes à ralentir,
- rajout de deux panneaux de passage pour enfants de part et d'autre du passage protégé central au niveau du parvis,
- végétalisation des espaces verts et mise en place des deux arbres sur la placette, sur proposition à recevoir du maître d'œuvre,
- remplacement de la clôture en bois par un grillage le long du sentier piétonnier menant à l'école maternelle à partir du parking de la salle des fêtes.

LE POINT SUR LES TRAVAUX A VENIR

Reconstruction de l'école maternelle et création d'un accueil périscolaire

Le Maire revient sur les points forts de la réunion de travail du 4 novembre 2020 avec le bureau Ajeance et les services de la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland dans le cadre de l'adoption de l'avant-projet définitif des travaux.

Les plans actualisés des bâtiments projetés à l'écran sont explicités par le Maire.

Le toit végétalisé prévu, en phase concours, sur le nouveau bâtiment école maternelle a été remplacé par un toit en zinc. En cas de séisme, il existait un risque d'effondrement des structures en présence d'une toiture végétalisée gorgée d'eau. Pour pallier ce risque, le maître d'œuvre a revu ses plans et fait une nouvelle proposition qui a été retenue et actée lors de la réunion de travail.

Les arbres existant à l'intérieur et à l'extérieur de l'enceinte de l'école maternelle devront être préservés autant que possible. L'arbre qui gêne l'accès à la future cuisine située dans l'extension en L côté cours devra être abattu.

Les deux salles de classe ont été agrandies. Les nouveaux sanitaires sont réaménagés au même endroit pour pouvoir être raccordés sur les conduites d'évacuation existantes. L'éventualité d'un rapprochement du bloc sanitaire vers les salles de classe a été évoquée. Le bureau d'études va chiffrer et présenter le surcoût lié à cette modification afin qu'une décision puisse être prise rapidement. Dans la nouvelle configuration des sanitaires, les fontaines ne pourront pas être préservées et seront remplacées par des auges.

Des travaux complémentaires sur les installations de désenfumage de la salle des fêtes devront être intégrés au coût du marché. La tourelle de désenfumage sur le toit de la partie « bar » devra être déplacée pour pouvoir implanter le niveau N+1 dédié à l'école et au périscolaire sur le plafond de la salle des fêtes. Le bureau d'étude devra proposer une solution technique pour remettre en service le système de désenfumage de la salle des fêtes après le déplacement de la tourelle et rendre l'installation actuelle conforme à la réglementation.

Les nouveaux locaux seront équipés de planchers chauffants alimentés en énergie par une pompe à chaleur air/eau et d'une VMC à double flux.

La dalle au dessous de la salle des fêtes devra avoir une résistance au feu de 2 heures.

Des travaux optionnels ont été chiffrés comprenant la rénovation du revêtement du parking de la salle des fêtes ainsi que des dispositifs de rétention des eaux pluviales à prévoir dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment.

Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires, informe l'assemblée qu'un rendez-vous a été pris le 12 novembre 2020 avec la société Modulo Solutions d'Hilsenheim pour étudier l'implantation en partie haute de la cour de l'école élémentaire d'une école maternelle modulaire (construction provisoire avec des algécos) pendant toute la durée des travaux du projet école-périscolaire.

Cette problématique concerne également le service de cantine qui devra être délocalisé dans des algécos en raison de la fermeture de la salle des fêtes pour au moins 6 mois du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021. Des solutions devront être trouvées rapidement.

POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONFINEMENT

Au 30 octobre 2020, un deuxième confinement est entré en vigueur avec des restrictions de déplacement, la fermeture des commerces non essentiels, l'impossibilité de se retrouver en famille ou au sein des associations, autant de contraintes au quotidien plus ou moins bien gérées par la plupart des personnes mais qui peuvent être mal vécues par les personnes âgées, malades ou isolées. Les élus s'interrogent sur l'intérêt de renouveler les actions entreprises lors du premier confinement. Contrairement à la première vague de l'épidémie de COVID 19, des masques de protection sont disponibles en masse. Par ailleurs, dans la grande distribution, le service de retrait des courses en drive et de livraison à domicile est devenu la norme. M. Claude AFFOLTER fait savoir que le gérant de l'intermarché d'Oberhausbergen peut encore effectuer des livraisons à domicile, sans frais, à titre exceptionnel. Le conseil municipal décide pour l'instant de suivre l'évolution de la situation au sein de la commune.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le conseil municipal décide par délibération d'attribuer un secours de 75 € à une personne ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'AGF section de Pfulgriesheim (Näj un Baschtel Steble) pour remercier les bénévoles de leur investissement dans l'organisation de la vente de Noël qui a lieu chaque année le dernier week-end de novembre. En raison du confinement, la traditionnelle vente des couronnes de l'Avent se fera à l'extérieur de la salle des fêtes en mode « click and collect » le samedi 28 novembre 2020.

Mme Liliane BAUER informe l'assemblée que la demande de subvention de l'APE examinée en séance du 2 octobre dernier n'est plus d'actualité.

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS AU CHAPITRE 204

Suite à des directives de la trésorerie, il est demandé à la commune de procéder aux écritures d'amortissement des subventions d'investissement inscrites au chapitre 204. Pour ce faire, le conseil municipal décide de fixer à 2 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes privées et prend la décision modificative n° 1 au budget primitif 2020 afin de pouvoir procéder aux écritures d'amortissement sur l'exercice budgétaire 2020.

BIC DE NOEL

Le compte-rendu de la commission BIC du 16 octobre 2020 est présenté au conseil municipal. Le retour des articles est attendu en Mairie pour le vendredi 13 novembre 2020. A signaler dans le BIC, la fermeture de la déchetterie du 1^{er} décembre jusqu'au 28 février 2021 !

COLIS DE NOEL DES AINES

Cette année, en raison des mesures de confinement, la municipalité de Pfulgriesheim est contrainte d'annuler la fête de Noël des aînés à la salle des fêtes. En contrepartie, il a été décidé d'offrir aux personnes de plus de 70 ans, traditionnellement invitées au repas de Noël, une pochette gourmande qui leur sera remise par les conseillers municipaux aux alentours du 19 décembre 2020. La municipalité entend ainsi maintenir le lien et la tradition du partage à Noël.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Il est porté à la connaissance de l'assemblée que quatre déclarations d'intention d'aliéner ont été reçues en Mairie :

- le 12 octobre 2020 concernant la vente du terrain non bâti au 12c rue de la Montée, sis en section 6 parcelles 279, 284 et 293 d'une contenance totale de 6.21 ares ;
- le 12 octobre 2020 concernant la vente du terrain non bâti au 12d rue de la Montée, sis en section 6 parcelles 281, 282 et 294 d'une contenance totale de 7.02 ares ;
- le 3 novembre 2020 concernant la vente du terrain bâti au 3 rue de la Moutarde, sis en section 2 parcelle 284, d'une contenance de 3.01 ares ;
- le 5 novembre 2020 concernant la vente du terrain bâti au 12 rue de la Vallée, sis en section 10 parcelles 241 et 244 d'une contenance de 17.87 ares (et du chemin d'accès en indivision n° 236 et 238 d'une contenance de 3.55 ares) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ces biens immobiliers.

DIVERS

Cette année, le point de collecte de denrées alimentaires ne pourra pas fonctionner en Mairie suite à une circulaire de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. La collecte se fera uniquement en magasins, sous forme de dons ou de dépose des denrées dans des box prévus à cet effet, sans la présence des bénévoles de l'association.

Une demande pour une place de stationnement pour un food truck proposant des paninis, des plats du jour, des sandwiches a été adressée en Mairie. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

TOUR DE TABLE

M. Bertrand MEYER signale que les avaloirs de la rue Principale claquent au passage des véhicules.

Il a été signalé en Mairie que des couvercles d'assainissement font également du bruit. Il sera pris attache avec le SDEA pour remédier à ce problème.

Mme Valérie WANKMULLER, Présidente de l'association ATTIR D'ELLES, rappelle qu'un bloc de 4 boîtes aux lettres a été commandé pour permettre la domiciliation postale de deux associations à la Mairie de Pfulgriesheim. La commande passée en juillet n'a été traitée qu'au mois de septembre et devrait intervenir sous 6 semaines.

M. Sébastien DURST rappelle que le dysfonctionnement des lampadaires au Heuberg persiste. Une nouvelle relance sera faite à la société S2EI de Niederhausbergen en charge de l'entretien de l'éclairage public.

M. DURST rappelle qu'il était prévu de mettre en place un radar pédagogique dans la rue Principale. Ce radar avait été commandé à la société ROTH ELECTRICITE qui a cessé son activité. En conséquence, ce radar n'a jamais été mis en place. Il convient donc de revoir ce projet avec un nouveau fournisseur.

Mme Elodie ROTH demande que les agents balaient les feuilles mortes au city-stade.

Mme Corinne ZEISSLOFF rapporte son expérience dans le cadre de sa participation à la journée des femmes élues organisée le 7 octobre 2020 à Strasbourg.

Fin des débats à 22 h 54 minutes.